



Plaquette information : Bilan de compétence

1. Objectifs du bilan

Public concerné : Toute personne souhaitant réaliser un bilan de compétences selon l'article L6313-4 et R6313-4 du Code du travail. Aucun prés-requis n'est attendu.

Le bilan de compétences a pour objectifs :

- Identifier les compétences professionnelles et personnelles du bénéficiaire.
- Définir un projet professionnel ou de formation réaliste et adapté.
- Mettre en place un plan d'action concret pour atteindre ce projet.

2. Déroulé du bilan

Le bilan se déroule en **trois phases**, conformément aux exigences Qualiopi et au Code du travail :

Phase 1 – Phase préliminaire (1 à 2 entretiens)

Objectifs :

- Comprendre la demande et les motivations du bénéficiaire.
- Identifier les besoins et objectifs du bilan.
- Expliquer le déroulé et la méthodologie.

Phase 2 – Phase d'investigation (3 à 6 entretiens)

Objectifs :

- Identifier les compétences, aptitudes et motivations.
- Analyser les expériences professionnelles et extra-professionnelles.
- Définir les axes de développement et les pistes de projet.

Phase 3 – Phase de conclusion et plan d'action (1 à 2 entretiens)

Objectifs :

- Valider les projets et priorités définis.
- Élaborer un plan d'action concret.
- Préparer la suite (formation, reconversion, mobilité).

3. Modalités d'accompagnement

- Les séances individuelles sont réalisées en distanciel, via Google Meet.
- Le rythme des séances est adapté à la situation du bénéficiaire.
- Le bénéficiaire se verra remettre un planning prévisionnel.
- Une synthèse est remise à la fin de l'accompagnement, ainsi qu'un certificat de réalisation
- Un questionnaire de satisfaction à froid est remis au bénéficiaire, à la fin de l'accompagnement.
- Un suivi à 3 mois est réalisé par mail ou téléphone.

4. Tarifs et durée

- Forfait 10 h = 950 €
- Forfait 15 h = 1 380 €
- Forfait 20 h = 1 840 €
- Forfait 24 h = 2 160 €

Appui Conseil RH Siret : 35280572500046 NDA 93132381013- 166 rue du rouet - 13008 Marseille